2014-2015 États financiers ministériels

Table de matières

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	2
État de la situation financière (non audité)	
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)	4
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)	5
État des flux de trésorerie (non audité)	6
Notes aux états financiers (non auditées)	7

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CEPMB. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du CEPMB concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CEPMB sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le CEPMB fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du CEPMB, à l'adresse suivante: http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/fr/transparence/responsabilisation.

Les états financiers du CEPMB n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Mary Catherine Lindberg Présidente Ottawa, Canada Date : le 12 août 2015

Douglas Clark
Directeur exécutif et dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada

Date: le 5 août 2015

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en dollars)

en dollars)	2015	2014
	2010	2011
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	851 571 \$	571 104 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	273 462	252 828
Avantages sociaux futurs (note 5)	385 958	288 183
Total des passifs nets	1 510 991	1 112 115
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	574 250	382 559
Débiteurs et avances (note 6)	277 404	189 045
Total des actifs financiers	851 654	571 604
Dette nette ministérielle	659 337	540 511
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	165 738	73 343
Total des actifs non financiers	165 738	73 343
Situation financière nette ministérielle	(493 599) \$	(467 168) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mary Catherine Lindberg Présidente Ottawa, Canada

Date : le 12 août 2015

Douglas Clark Directeur exécutif et dirigeant principal des finances Ottawa, Canada Date : le 5 août 2015

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2015	2015	2014
Résultats		
prévus		
7 729 284 \$	3 937 591 \$	4 062 604 \$
1 480 851	1 492 401	1 272 004
3 305 807	3 376 169	3 414 398
12 515 942	8 806 161	8 749 006
-	2 731 123	10 605 109
-	144	223
-	(2 731 153)	(10 605 119)
-	114	213
12 515 942	8 806 047	8 748 793
	7 668 182	7 711 986
	191 691	29 214
	1 089 795	1 177 222
	(170 052)	-
	, ,	
	26 431	(169 629)
	(467 168)	(636 797)
	(493 599) \$	(467 168) \$
	7 729 284 \$ 1 480 851 3 305 807 12 515 942	Résultats prévus 7 729 284 \$ 3 937 591 \$ 1 480 851

Information sectorielle (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2015	2014
Coût (revenu) de fonctionnement net après le		
financement du gouvernement et les transferts	26 431 \$	(169 629) \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	112 074	20 583
Amortissement des immobilisations corporelles	(19 679)	(13 190)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	92 395	7 393
Diminution (augmentation) nette de la dette nette		
ministérielle	118 826	(162 236)
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	540 511	702 747
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	659 337 \$	540 511 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et		
les transferts	8 806 047 \$	8 748 793 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(19 679)	(13 190)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(1 089 795)	(1 177 222)
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de	,	,
salaires en arrérages (note 9)	170 052	-
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(280 467)	(32 444)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés		7 340
compensatoires	(20 634)	
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(97 775)	141 627
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	88 359	16 499
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	7 556 108	7 691 403
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	112 074	20 583
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en	440.074	20 583
immobilisations	112 074	
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	7 668 182 \$	7 711 986 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi-judiciaires. Il a été créé par le Parlement en 1987 en vertu de la *Loi sur les brevets* (la Loi).

Même s'il fait techniquement partie du portefeuille de la Santé, le CEPMB exerce son mandat en toute indépendance du Ministre de la Santé. Il fonctionne d'une façon indépendante des autres organismes, dont Santé Canada, qui vérifie l'innocuité et l'efficacité des médicaments, et les régimes d'assurance-médicaments qui en approuvent l'inscription sur leurs formulaires respectifs des médicaments admissibles à un remboursement.

Résultat stratégique : Les médicaments brevetés ne peuvent être vendus au Canada à des prix excessifs afin de protéger les intérêts de la population canadienne. La population canadienne est également tenue informée.

Le Programme de réglementation du prix des médicaments brevetés

Le CEPMB est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi-judiciaires et qui est responsable de s'assurer que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada ne sont pas excessifs en vertu des facteurs d'examen du prix prévus à la Loi. Pour décider si un prix est excessif, le Conseil doit tenir compte des facteurs suivants : les prix de vente du médicament et des autres médicaments de la même catégorie thérapeutique au Canada et dans les sept pays de comparaison nommés dans le Règlement sur les médicaments brevetés (le Règlement); les variations de l'Indice des prix à la consommation (IPC); et, conformément à la Loi, tous les autres facteurs précisés par les règlements d'application visant l'examen du prix. En vertu de la Loi et du Règlement, les brevetés sont tenus de faire rapport des renseignements sur les prix et les ventes pour chaque médicament breveté vendu au Canada, jusqu'à échéance du brevet ou des brevets. Le personnel du Conseil examine les renseignements soumis par les brevetés au lancement et à chaque période de rapport, et ce, pour tous les médicaments brevetés vendus au Canada. S'il conclut que le prix d'un médicament breveté semble excessif, le personnel du Conseil mène une enquête sur le prix. Une enquête peut se solder par un des résultats suivants : la fermeture de l'enquête lorsqu'il apparaît que le prix est non excessif; un Engagement de conformité volontaire par lequel le breveté s'engage à réduire le prix de son produit et à rembourser les recettes excessives au moyen d'un paiement et (ou) d'une réduction du prix d'un autre produit médicamenteux breveté; ou une audience publique dont l'objet est de déterminer si le prix du produit médicamenteux est ou non excessif, y compris une ordonnance corrective rendue par le Conseil. Si le Panel d'audience du Conseil conclut, à l'issue d'une audience publique, qu'un prix est ou était excessif, il peut ordonner au breveté de réduire le prix et de prendre des mesures qui lui sont dictées pour rembourser les recettes excessives. Ce programme assure la protection des Canadiens et de leur système des soins de santé en effectuant l'examen des prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada afin d'éviter les prix excessifs.

Le Programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques

Le CEPMB rend annuellement compte au Parlement, par le truchement du ministre de la Santé, de ses activités d'examen du prix, des prix des médicaments brevetés et des tendances observées au niveau des prix de tous les médicaments ainsi que des dépenses de R-D rapportées par les brevetés pharmaceutiques. En soutien à cette exigence en matière de rapport, le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques fournit des renseignements complets et précis sur les tendances relatives aux prix auxquels les fabricants vendent les médicaments brevetés au Canada et aux dépenses de l'intention des intervenants intéressés, notamment : l'industrie (de marque, biotechnologique et générique); les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; les groupes de défense de droits des consommateurs et des patients; les tiers payants; et autres. Ces renseignements permettent également de rassurer les Canadiens que les prix des médicaments brevetés ne sont pas excessifs. De plus, suite à l'établissement du Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits (SNIUMP) par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (F/P/T) de la Santé, le Ministre fédéral de la Santé a demandé au CEPMB d'effectuer des analyses des tendances relatives aux prix, à l'utilisation et aux coûts des médicaments d'ordonnance brevetés et non brevetés afin de s'assurer que le système de santé du Canada possède des renseignements plus exhaustifs et précis sur l'utilisation de tout médicament d'ordonnance et sur les facteurs à l'origine des augmentations des coûts. Cette fonction vise à fournir aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi, qu'aux autres intervenants intéressés, une source d'information centrale et fiable concernant les prix de tout médicament d'ordonnance.

Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants: services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ciaprès, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Lé CEPMB est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CEPMB ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif intégrés au Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CEPMB fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CEPMB est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CEPMB sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CEPMB et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CEPMB a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sousjacents surviennent.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CEPMB. Bien que l'on s'attend à ce que la présidente maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CEPMB au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CEPMB découlant du régime. La responsabilité du CEPMB relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Ils comprennent principalement des montants à être recouverts d'autres ministères gouvernementaux dont le recouvrement est considéré certain. Par conséquent, aucune provision n'a été établie en contrepartie de ces sommes.

(h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(i) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CEPMB n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Sous-catégorie	Période d'amortissement
Matériel et matériel	Matériel informatique	3-5 ans
	Logiciels informatiques	3 ans

(j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées

périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le CEPMB reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CEPMB pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées :

(en dollars)

(orradinary)	2015	2014
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	8 806 047 \$	8 748 793 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(19 679)	(13 190)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 089 795)	(1 177 222)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	(20 634)	7 340
Diminution des avantages sociaux futurs	(97 775)	141 627
Remboursement/rajustement de charges des exercices antérieurs	69 876	11 138
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(1 158 007)	(1 030 307)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Remboursement de revenu des exercices antérieurs	-	2 801 285
Acquisition d'immobilisations corporelles	112 074	20 583
Produits de la vente des biens de l'État	114	213
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 9)	170 052	-
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	282 240	2 822 081
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	7 930 280 \$	10 540 567 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)

(en denoted)		
	2015	2014
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses du programme	10 356 470 \$	- \$
Crédit 40 - Dépenses du programme	-	10 501 868
Montants législatifs	840 698	3 733 491
Moins:		
Autorisations périmés	(3 266 888)	(3 694 792)

Autorisations de l'exercice en cours utilisées	7 930 280 \$	10 540 567 \$
--	--------------	---------------

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-desous présente les détails des créditeurs et des charges à payer du CEPMB :

(en dollars)

	2015	2014
Créditeurs - parties externes	430 058 \$	271 338 \$
Créditeurs - autres ministères et organismes	46 755	37 266
Total des créditeurs	476 813	308 604
Charges à payer	374 758	262 500
Créditeurs et des charges à payer nets	851 571 \$	571 104 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du CEPMB participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le CEPMB versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des dépenses de 2014-2015 s'élève à :

(en dollars)

	2015	2014
Charges pour l'exercice	574 624 \$	605 626 \$

Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1,41 fois (1,60 fois pour 2013–2014) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,39 fois (1,50 fois en 2013-2014) les cotisations des employés.

La responsabilité du CEPMB relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le CEPMB verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces

changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

(en dollars)

	2015	2014
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	288 183 \$	429 810 \$
Provision pour l'exercice	200 230	112 513
Prestations versées pendant l'exercice	(102 455)	(254 140)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	385 958 \$	288 183 \$

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du CEPMB :

(en dollars)

	2015	2014
Débiteurs - parties externes	124 914 \$	- \$
Débiteurs - autres ministères et organismes	151 990	188 545
Avances aux employés	500	500
Total débiteurs et avances	277 404 \$	189 045 \$

7. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations

(en dollars)

	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	86 533 \$	112 074 \$	- \$	198 607 \$
Total	86 533 \$	112 074 \$	- \$	198 607 \$

Amortissement cumulé

(en dollars)

	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	13 190 \$	19 679 \$	- \$	32 869 \$
Total	13 190 \$	19 679 \$	- \$	32 869 \$

Valeur comptable nette d'immobilisations

(en dollars)

	Valeur comptable nette 2014		Valeur comptable nette 2015
Matériel et outillage	73 343 \$		165 738 \$
Total	73 343 \$		165 738 \$

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CEPMB est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CEPMB conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le CEPMB a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères :

Au cours de l'exercice, le CEPMB a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, services juridiques et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en dollars)

	2015	2014
Installations	658 546 \$	735 730 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de		
soins dentaires	431 249	440 853
Services juridiques	-	639
Total	1 089 795 \$	1 177 222 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés :

(en dollars)

	2015	2014
Créditeurs - autres ministères et organismes	46 755 \$	37 266\$
Débiteurs - autres ministères et organismes	151 990	188 545
Charges - autres ministères et organismes	147 947	127 426

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

9. Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Ministère. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le Ministère. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du CEPMB. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales activités de programmes, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

(en dollars)

(en dollars)	Le Programme				
	de	Le Programme sur			
	réglementation	les tendances			
	du prix des	relatives aux			
	médicaments	produits	Services	Total	Total
	brevetés	pharmaceutiques	internes	2015	2014
Charges					
Salaires et avantages sociaux	2 987 650 \$	1 080 554 \$	2 497 173 \$	6 565 377 \$	6 472 067 \$
Services professionnels et spécialisés	353 038	92 798	331 362	777 198	755 523
Installations	289 432	107 805	261 309	658 546	735 730
Services d'information	126 604	190 561	5 024	322 189	267 606
Services publics, fournitures et	145 796	1 724	79 865	227 385	205 420
approvisionnements					
Location	4 087	315	78 208	82 610	63 163
Voyages et réinstallation	18 164	18 423	30 554	67 141	77 887
Communications	12 820	221	44 533	57 574	63 417
Autres	-	-	21 000	21 000	79 817
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	19 679	19 679	13 190
Réparation et d'entretien	-	-	7 462	7 462	15 186
Total des charges	3 937 591	1 492 401	3 376 169	8 806 161	8 749 006
Revenus				•	
Engagement de conformité volontaire	-	-	2 731 123	2 731 123	10 605 109
Autre	-	-	144	144	223
Revenus gagnés pour le compte du			(2 731 153)	(2 731 153)	(10 605 119)
gouvernement	-	-	` '	, ,	, ,
Total des revenus	-	-	114	114	213
Coût de fonctionnement net avant le					
financement du gouvernement et les					
transferts	3 937 591 \$	1 492 401 \$	3 376 055 \$	8 806 047 \$	8 748 793 \$